



60 communes, 3 EPCI, 104 104 habitants
Lannion-Trégor Communauté
Communauté de communes du Haut-Trégor
Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux
Espace Chappe – 1, rue Chappe – 22300 Lannion
Tél. 02 96 48 66 33 – Fax 02 96 48 73 07
info@paystregorgoelo.com – www.paystregorgoelo.com

Conseil d'administration du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo

Mercredi 7 janvier 2015

Salle polyvalente de Lanmérin

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JANVIER 2015 À LA SALLE POLYVALENTE DE LANMÉRIN

L'an deux mil quinze, le 7 janvier, dans la salle polyvalente de Lanmérin, le Conseil d'administration du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle NICOLAS, après convocation adressée individuellement à chaque membre le 19 décembre 2014.

Nombre de votants : 30 votants présents + 1 pouvoir

PRESENTS :

Mme Isabelle NICOLAS, M. Joël LE JEUNE, M. Paul LE BIHAN, M. Hervé GUELOU, M. Jean-Yves MENOUE, Mme Thérèse HERVE, M. Maurice OFFRET, M. Roger PRAT, M. Loïc MAHE, M. Frédéric LE MOULLEC, Mme Anne LE COQ, M. Arnaud PARISCOAT, M. André LE MOAL, M. Jean Yves NEDELEC, M. André COENT, Mme Janine LE BECHEC, Mme Sylvie BOURBIGOT, M. Yves LE ROUX, M. Denis MER

M. Gérard FALEZAN, M. Benoît DUMONT, M. Daniel GEORGE, Mme Michelle GUYON, M. Xavier ROLLAND, M. Jean-Pierre TRILLET, M. Philippe VITAL, M. Loïc TOUPIN, M. Alain HUBERMAN, M. Marc DANJON, M. Eric TRIAUD, M. Philippe ANGLADE, M. Jean-Noël DESTREMEAU, Mme Servane LE CALVEZ

MEMBRES INVITES :

Mme Corinne ERHEL, Mme Sophie YANNOU-GILLET, M. Didier TASSET, M. Jacques GOISNARD

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme Françoise LE MEN, M. Patrice KERVAON, M. Gérard QUILIN (*pouvoir à J. LE BECHEC*), M. Eric BOTHOREL
M. Pierre LAVANANT

M. Christian MARQUET, Mme Annie LE HOUEROU

Mlle Cécile CHABROL, Mme Christelle BACOR, Mlle Anne-Claire SARCHET, Mme Evelyne GIRAUDON, Mme Catherine ANCEAUME, Mlle Elodie EVEILLARD, Mme Gaëlle THOUEMENT, Mlle Enora BRETON, techniciennes du Pays du Trégor-Goëlo, sont également présentes.

La Présidente accueille les membres du Conseil d'administration à la salle polyvalente de Lanmérin et remercie son maire, Jacques GOISNARD, pour son accueil et sa présence au cours de cette réunion.

La Présidente évoque l'émotion partagée par tous suite aux événements de la journée. Un rassemblement étant prévu devant la mairie de Lannion dès ce soir, la Présidente propose à l'assemblée d'avancer aussi rapidement que possible sur les principaux points inscrits à l'ordre du jour afin de permettre à ceux qui le souhaitent de rejoindre ce rassemblement.

La Présidente passe la parole à Jacques GOISNARD qui remercie l'assemblée pour sa présence à Lanmérin et présente de façon synthétique cette commune dynamique de la Communauté de communes du Haut-Trégor.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, la Présidente demande au Conseil d'administration s'il y a des remarques sur le compte-rendu du CA du 24 octobre 2014 qui se tenait à la Maison du développement de la Communauté de communes du Centre-Trégor à Cavan.

En l'absence de remarque, la Présidente propose au Conseil d'administration de valider le compte-rendu du CA du 24 octobre 2014.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le procès verbal du CA du 24 octobre 2014.

1. GIP-ADT

1.1. Mise à jour de la convention constitutive du GIP-ADT

La Présidente rappelle que des documents préparatoires ont été diffusés concernant ce point en amont de la réunion du Conseil d'administration.

Suite aux évolutions de périmètre au 1er janvier 2015 (fusion de Lannion-Trégor Communauté et de la Communauté de communes du Centre-Trégor ; retrait de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo) et à la délimitation des nouveaux cantons, une nouvelle modification de la Convention constitutive du GIP est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Ces modifications concernent les articles suivants :

ARTICLE 1 (modifié)

CONSTITUTION

- ❖ Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) d'aménagement du territoire, régi par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, est constitué par la Communauté d'agglomération et les Communautés de communes suivantes, appelées membres fondateurs :
 - Communauté d'agglomération Lannion-Trégor Communauté
1 rue Gaspard Monge 22300 LANNION
 - Communauté de communes du Haut-Trégor
ZA de Convent Vraz 22220 MINIHY TREGUIER
 - Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux
Kerantour 22740 PLEUDANIEL
- ❖ Sont par ailleurs membres, signataires de la présente convention et à ce titre membres de droit :
 - le Conseil général des Côtes d'Armor
11 Place du Général de Gaulle 22000 SAINT BRIEUC
 - l'Association du Conseil de développement du Pays du Trégor-Goëlo
Espace Chappe – 1 rue Chappe – 22300 LANNION

ARTICLE 5 (modifié)

DÉLIMITATION GÉOGRAPHIQUE

- ❖ Le groupement a compétence sur le territoire :
 - de la Communauté d'agglomération de Lannion-Trégor Communauté
 - des Communautés de communes suivantes :
 - Communauté de communes du Haut-Trégor
 - Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux

ARTICLE 17 (modifié)

LES MEMBRES DU GROUPEMENT

- ❖ La répartition des droits statutaires entre les membres du groupement est la suivante :
 - représentants des collectivités territoriales membres : 60%,
 - représentants du Conseil de développement :40%.

- ❖ La représentation des membres du groupement est la suivante :

S'agissant des membres fondateurs

- La Communauté d'agglomération et les Communautés de communes du territoire citées à l'article 1 de la présente convention, désignent :
 - 2 représentants par Communauté,
 - un représentant supplémentaire par Communauté par tranche de 15 000 habitants (pop. INSEE) dans la limite de 7 représentants

S'agissant des membres de droit

- Le Conseil général des Côtes d'Armor désigne, pour le représenter, un conseiller général pour chacun des cantons concernés par la délimitation géographique du Pays définie à l'article 5.
- L'association du Conseil de développement du Pays du Trégor-Goëlo est représentée par ses membres selon la répartition suivante :
 - représentants des collectivités territoriales membres : 60%,
 - représentants du Conseil de développement :40%.

En cas d'absence ou d'empêchement, chaque représentant d'un membre du GIP sera remplacé par une personne suppléante qui aura été désignée nominativement par la personne morale qu'il représente.

La Présidente précise que l'application de cet article 17 modifié aboutit à la composition suivante pour le Conseil d'administration du GIP :

	Titulaires	Suppléants	
Lannion-Trégor Communauté	7	4	
CdC Haut-Trégor	3	2	
CdC Presqu'île de Lézardrieux	2	1	
Représentants du CG22	5	5	
Total représentants des collectivités territoriales	17		60%
Représentants du Conseil de développement	11	6	40%
TOTAL	28 membres		

ARTICLE 18
FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT
CHAPITRE 2 (*modifié*)
LE BUREAU

◆ **Composition**

Le bureau est composé du Président, de quatre Vice-Présidents et de trois autres membres du Conseil d'administration, dans le respect de la répartition suivante : 60% de représentants des collectivités territoriales membres et 40% de membres du Conseil de développement.

La Présidente précise que l'application de cet article 18 – Chapitre 2 modifié aboutit à la composition suivante pour le bureau du GIP :

- deux élus représentant Lannion-Trégor Communauté
- un élu représentant la Cdc du Haut-Trégor
- un élu représentant la Cdc de la Presqu'île de Lézardrieux
- un élu représentant le CG22
- 3 représentants du Conseil de développement

=> soit 8 membres

Benoît DUMONT demande pourquoi la composition du Conseil d'administration présentée constitue une position intermédiaire entre les deux options qui avaient été initialement proposées par le bureau du GIP et diffusées dans les documents préparatoires.

Isabelle NICOLAS indique que cette proposition résulte d'un consensus trouvé entre les membres fondateurs du GIP, que sont les EPCI.

Gérard FALEZAN indique que le Conseil de développement procédera à la désignation de ces représentants au sein du Conseil d'administration du GIP lors de sa prochaine Assemblée générale.

La Présidente appelle les membres du Conseil d'administration à se prononcer sur les propositions de modification de la Convention constitutive du GIP présentées.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO APPROUVE,
À LA MAJORITÉ MOINS QUATRE ABSTENTIONS,
LA CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIÉE DU GIP-ADT DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO
AVEC LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX ARTICLES 1, 5, 17 ET 18-CHAPITRE 2.**

[1.2. Délibération relative au budget prévisionnel 2015 du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo](#)

La Présidente rappelle que des documents préparatoires ont été diffusés concernant ce point en amont de la réunion du Conseil d'administration.

La Présidente présente le budget prévisionnel 2015 du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo et indique que le bureau du GIP réuni le 20 novembre a décidé, afin d'équilibrer ce budget prévisionnel 2015, de soumettre au Conseil d'administration la proposition de revalorisation de la participation des EPCI de +0,89% :

	Cotisation 2014	Cotisation 2015	Différence 2014/2015
GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo	0,926€/hab. (pop. DGF 2013) 132 169 € sans CCPG = 110 510 €	0,938€/hab. (pop. DGF 2014) 111 499 € 111 499 €	+0,012€/hab. - 20 670 € + 989 € / + 0,89%
MDEFP	0,280€/hab. (pop. DGF 2013) 40 000 € sans CCPG = 33 445 €	0,282€/hab. (pop. DGF 2014) 33 500 € 33 500 €	+0,002€/hab. - 6 500 € + 55 € / + 0,16%

Ce budget prévisionnel 2015 du GIP se répartit par programme de la façon suivante :

Démarches/programmes portés pas le Pays	ETP	Salaires et charges Frais de fonctionnement Actions - Etudes
Administration et animation du GIP et du CD Contrat de partenariat	2,8	187 996 €
Des Champs à l'assiette [Charte de l'environnement]	0,3	22 937 €
Gestion intégrée de la zone côtière [Charte de l'environnement]	0,5	29 811 €
LEADER 2007-2013 – LEADER 2014-2020 Contrat de partenariat	1,9	115 995 €
Animation territoriale de santé	1	55 574 €
Conseil en énergie partagé [Charte de l'environnement]	1	52 994,00 €
Espace Info-Energie [Charte de l'environnement]	1	55 640,00 €
	8,5	520 947 €
<i>MDEFP</i>		33 500 €
		554 447 €

Joël LE JEUNE souligne que le départ de la Communauté de communes Paimpol-Goëlo entraîne une diminution des contributions des EPCI. Cette baisse ne pouvant pas être reportée sur les trois autres EPCI, il s'inquiète de la capacité du Pays à équilibrer son budget dans les années à venir, même si une solution semble avoir été trouvée pour équilibrer le budget en 2015.

Concernant le budget prévisionnel 2015, Cécile CHABROL explique que l'équilibre budgétaire est possible grâce à une diminution des dépenses, dues notamment à la fin de certaines actions par exemple dans le cadre du projet de coopération LEADER « Des champs à l'assiette », et grâce à une optimisation des co-financements, permettant de réduire la part des contributions des EPCI dans le budget du Pays de 31% en 2014 à 27% en 2015.

Isabelle NICOLAS précise que des projections budgétaires ont été réalisées pour 2016 et 2017 et sont plutôt rassurantes grâce à des co-financements plus favorables sur la période de programmation 2014-2020. Elle souligne toutefois qu'il faut effectivement rester vigilant et note que le Pays a fait beaucoup d'efforts ces dernières années dans la maîtrise de ses dépenses.

Jean-Pierre TRILLET rappelle également que le Pays bénéficie désormais d'un apport complémentaire de la part du SDE.

Joël LE JEUNE maintient ses réserves et inquiétudes concernant l'avenir du Pays et de ses financements.

Benoît DUMONT souhaite alerter l'assemblée face aux difficultés de financement rencontrées par la Maison de l'emploi et de la formation professionnelle et aux menaces qui pèsent sur les salariées de l'association. Il estime que la MDEFP ne doit pas être mise en difficulté par le départ de la CCPG du Pays.

Isabelle NICOLAS rappelle que le GIP ne fait que collecter les contributions des EPCI pour les reverser à la

MDEFP, système imparfait qui est maintenu en 2015 pour ne pas mettre la MDEFP davantage en difficulté mais qui devra nécessairement être revu. Elle souligne que les orientations et décisions budgétaires concernant la MDEFP ne peuvent relever que des instances de l'association et des échanges et partenariats entre la MDEFP et ses partenaires financiers dont les EPCI.

Joël LE JEUNE souligne la complexité des statuts de la MDEFP qui ne laissent qu'une petite place aux EPCI. Par ailleurs, la situation de la MDEFP est liée à un contexte national plus que local et les prochains mois donneront certainement lieu à une recomposition globale des maisons de l'emploi et notamment dans les Côtes d'Armor.

Au terme de ces échanges,

Vu l'article 18 – Chapitre 1 – de la convention constitutive du GIP-ADT (compétences du C.A. : adoption du budget),

Vu le budget prévisionnel présenté,

La Présidente propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver :

- le budget général prévisionnel du GIP-ADT pour l'année 2015 ;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO APPROUVE,
À LA MAJORITÉ MOINS HUIT ABSTENTIONS,
LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 DU GIP-ADT DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO,
D'UN MONTANT TOTAL DE 554 447 €.**

- pour le financement du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo, la sollicitation des EPCI pour 2015 à hauteur de 0,938 euro/habitant sur la base de la population de référence DGF 2014 (représentant une population totale de 118 931 habitants) ;

Cotisation au GIP-ADT

	Cotisation 2015 =0,938€/hab. (DGF 2014)
LTC	84 378 €
CC Haut Trégor	17 877 €
CC Presqu'île de Lézardrieux	9 244 €
Total	111 499 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO APPROUVE,
À LA MAJORITÉ MOINS HUIT ABSTENTIONS,
LA SOLLICITATION EN 2015 DES EPCI MEMBRES DU GIP-ADT DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO
À HAUTEUR DE 0,938 €/HABITANT (pop. DGF 2014).**

- pour le financement de la MDEFP, la collecte pour 2015 des cotisations des EPCI à hauteur de 0,282 euro/habitant sur la base de la population de référence DGF 2014 ;

Cotisation à la MDEFP

	Cotisation 2015 =0,282€/hab. (DGF 2014)
LTC	25 351 €
CC Haut Trégor	5 371 €
CC Presqu'île de Lézardrieux	2 777 €
Total	33 500 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO APPROUVE,
À LA MAJORITÉ MOINS TROIS ABSTENTIONS,
LA COLLECTE EN 2015 DES COTISATIONS DES EPCI MEMBRES DU GIP-ADT DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO
POUR LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
À HAUTEUR DE 0,282 €/HABITANT (pop. DGF 2014).**

1.3. Délibération pour le versement du solde des cotisations 2014 à la Maison de l'emploi et de la formation professionnelle

Une convention de partenariat a été signée le 4 février 2014 entre le GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo et l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Pays du Trégor-Goëlo » concernant l'attribution d'une subvention de 40 000 € pour l'année 2014.

Cette convention prévoit que « *la subvention attribuée pour l'année 2014 fera l'objet de 3 versements : 50 % de la subvention sera versée en février 2014, 25 % de la subvention sera versée en juillet 2014, le solde, soit 25 %, en décembre 2014 sur présentation du rapport d'activités (le versement du solde ne peut intervenir qu'en fin d'exercice et est soumis à la délibération du Conseil d'administration du GIP).* »

Cette convention indique également que « *le versement de cette subvention sera effectué sous réserve du versement au Pays des cotisations des EPCI* ». À ce jour, la totalité des subventions destinées à la MDEFPP a été perçue par le Pays.

La Présidente propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver le versement du solde de la subvention 2014 à l'association « Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Pays du Trégor-Goëlo », soit la somme de 10 000 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO APPROUVE, À L'UNANIMITÉ,
LE VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION 2014 À L'ASSOCIATION « MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO »,
SOIT LA SOMME DE 10 000 €.**

2. Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020

2.1. Suites données à la réponse du Pays au volet 1 de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

La Présidente rappelle que, le 30 octobre dernier, le Pays du Trégor-Goëlo a déposé sa réponse au volet 1 de l'appel à manifestation d'intérêt relatif au Contrat de partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 et que, le 14 novembre à La Roche-Derrien, le Conseil régional a réuni les Président(e)s des Pays, des EPCI et des Conseils de développement des Pays du Trégor-Goëlo et de Guingamp pour dégager des points de convergence et des pistes de coopération et de mutualisation dans la mise en œuvre des Contrats de partenariat. En conclusion de cette réunion, il a été décidé de définir une feuille de route commune aux deux Pays pour la mise en œuvre des Contrats de partenariat.

Suite à un premier travail technique entre les services de la Région et des deux Pays, il est proposé que cette feuille de route comprenne :

- un rappel des points de convergence pré-existants entre les deux territoires
- la définition de deux grandes orientations partagées :
 - le renforcement de l'accessibilité des territoires, notamment autour du projet du Pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare de Guingamp structurant pour les 2 territoires,

- le développement de la dimension Terre & Mer des territoires.
- les coopérations possibles concernant le programme LEADER
- les coopérations possibles concernant le FEDER territorialisé (ITI FEDER)
- les coopérations possibles concernant le FEAMP territorialisé (DLAL FEAMP)
- des éléments de gouvernance

Corinne ERHEL rappelle la position qu'elle a déjà exprimée concernant les évolutions actuelles et à venir du Pays du Trégor-Goëlo : à titre personnel, elle est favorable à une réflexion sur la construction du « Grand Pays ». En effet, elle estime que, au regard des évolutions importantes de la carte intercommunale et de l'affirmation toujours plus forte des métropoles, il est indispensable de mettre en place des outils pour soutenir le développement de l'ouest des Côtes d'Armor avec un territoire plus grand et ayant plus de poids à l'échelle régionale. Par ailleurs, elle souligne à nouveau l'opportunité que constitue la complémentarité entre les activités et caractéristiques des deux Pays : une économie agroalimentaire autour de Guingamp, un secteur de haute technologie autour de Lannion, une zone légumière autour de Tréguier-Paimpol, et tout un espace maritime Trégor-Goëlo.

Corinne ERHEL note que, lors de la réunion du 14 novembre à La Roche-Derrien, il n'y a pas eu d'opposition au principe d'un travail commun entre les deux Pays, travail commun qui peut donc s'engager en particulier dans la mise en œuvre des différents volets du Contrat de partenariat. Elle indique que la question du développement des coopérations entre les deux Pays sera au centre de la prochaine réunion de négociation du Contrat de partenariat que la Région a souhaité commune aux deux Pays.

Corinne ERHEL souligne que la question de la fusion entre les deux Pays est prématurée et que le préalable est la mise en place de ce travail en commun, qui aboutira ou non à une fusion si toutes les parties concernées en sont d'accord.

Isabelle NICOLAS souligne qu'elle partage la position de Corinne ERHEL et estime qu'il s'agit d'une occasion à saisir pour l'évolution du territoire.

Gérard FALEZAN rappelle que les Conseils de développement des Pays de Guingamp et du Trégor-Goëlo, qui collaborent déjà régulièrement, ont décidé de renforcer ces collaborations suite à une rencontre entre leurs deux bureaux. Des orientations partagées ont également été identifiées, qui rejoignent celles inscrites dans le projet de feuille de route et qui pourront donner lieu à des productions et travaux communs.

Jean-Pierre TRILLET propose qu'une troisième orientation partagée soit inscrite dans cette feuille de route concernant la mise en œuvre des objectifs de la Charte de l'environnement pour un développement durable. Il rappelle que les deux Pays coopèrent déjà dans le cadre de cette Charte en particulier sur la thématique de l'énergie. L'assemblée valide cette proposition.

Jean-Yves MENOUE estime que le « Grand Pays » aurait dû être constitué dès l'origine et que ce sera désormais beaucoup plus difficile, les deux Pays ayant évolué de façon très différente.

Maurice OFFRET partage cette position et note qu'il faudrait au préalable que l'évolution de la carte intercommunale soit finalisée.

Arnaud PARISCOAT rappelle qu'il est toujours favorable au projet de « Grand Pays » et que cette position est partagée par les élus de la Communauté de communes du Haut-Trégor. Il souligne qu'il faut travailler sur ce qui rapproche les deux territoires et les synergies possibles.

André LE MOAL confirme cette position et indique qu'il faut aller au-delà des réticences, développer et expérimenter ces coopérations pour évaluer ensuite concrètement ce qu'il sera pertinent ou non de faire.

Yves LE ROUX regrette les réticences exprimées par des élus des deux territoires. Même si les coopérations ne sont pas toujours faciles, ce qui a pu être le cas par exemple pour la Charte de l'environnement, ces deux territoires rassemblent de telles richesses que ce serait un gâchis de ne pas travailler ensemble.

Joël LE JEUNE partage globalement les réserves exprimées, mais pense également que la démarche de réflexion, qui doit effectivement ne pas être précipitée, s'inscrit bien dans une logique de Pays « type Voynet ». Il estime que, si le projet de « Grand Pays » doit être travaillé, cela doit se faire dans cet esprit avec la volonté de faire du Pays un espace de co-construction et de prospective et non une structure opératrice en lieu et place des EPCI, comme ce que le Pays de Guingamp fait de plus en plus.

Xavier ROLLAND note également que, même s'il y a des différences réelles et objectives entre les deux territoires et qu'il faut en tenir compte, de nombreuses synergies sont possibles, par exemple autour de la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable breton. Le Pays du Trégor-Goëlo a toujours fonctionné comme un territoire de projet et c'est sur cette expérience et ces principes méthodologiques qu'il faut s'appuyer pour avancer.

Isabelle NICOLAS remercie l'assemblée pour la qualité des échanges qui ont lieu au sein des instances du Pays depuis plusieurs mois autour de cette question et précise que la réunion de négociation sur le Contrat de partenariat devrait avoir lieu le 23 janvier ; la Région adressera prochainement les courriers d'invitation aux Président(e)s des Pays, des Conseils de développement et des EPCI des deux territoires. Une réunion de bureau du GIP sera organisée avant cette date pour poursuivre la préparation de cette rencontre.

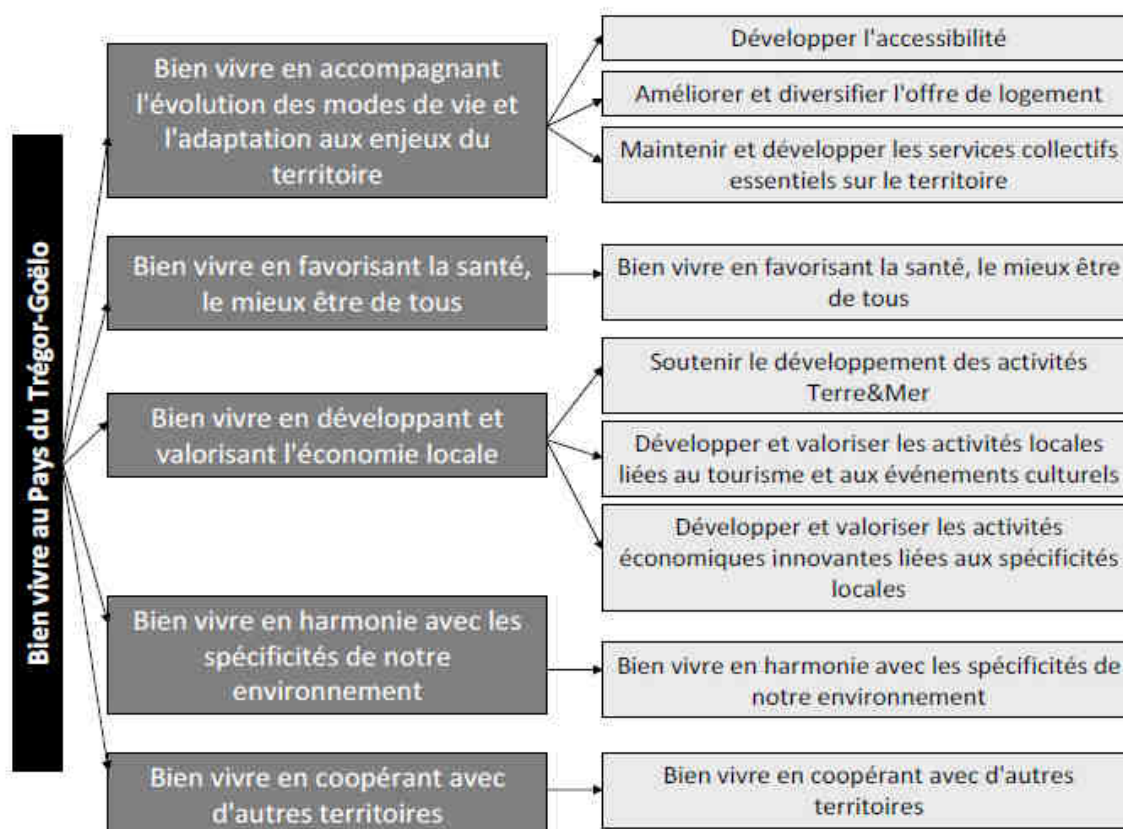
2.2. Réponse à l'appel à projets LEADER 2014-2020 (volet 2 de l'AMI)

La Présidente rappelle que des documents préparatoires ont été diffusés concernant ce point en amont de la réunion du Conseil d'administration.

La Présidente invite Christelle BACOR à présenter la stratégie proposée pour répondre à l'appel à projets LEADER 2014-2020 (Volet 2 de l'appel à manifestation d'intérêt relatif au Contrat de partenariat Europe-Région-Pays).

Christelle BACOR rappelle le cadre de l'appel à projets LEADER ainsi que les différentes étapes ayant permis d'aboutir à la définition de la stratégie présentée à l'assemblée. Elle rappelle également que ces éléments ont précédemment été présentés à la Commission Aménagement du Territoire du Pays et au bureau du Conseil de développement. La réponse à cet appel à projets devra être déposée auprès de la Région avant le 31 janvier.

La stratégie LEADER 2014-2020 « Bien vivre au Pays du Trégor-Goëlo » s'articule autour de 5 objectifs stratégiques déclinés en 9 fiches-actions :



Sylvie BOURBIGOT note que cette stratégie permet d'aborder les projets de manière transversale, ce qui est très intéressant ; elle propose que cette recherche de transversalité soit illustrée par exemple par un schéma

synthétisant ces croisements. Suite à la lecture des fiches-actions, elle soulève quelques thématiques ou idées de projets qui pourraient venir les compléter : les problématiques d'emploi saisonnier et de l'offre de logement répondant à ce besoin spécifique ; le développement des éco-matériaux à articuler avec la question de l'utilisation et du partage des terres ; le développement des nouvelles pratiques touristiques (éco-tourisme, tourisme vert, ...) ; le développement de l'économie collaborative ; etc.

Benoît DUMONT souligne l'articulation trouvée entre la démarche du Contrat Local de Santé et l'orientation de la stratégie LEADER « Bien vivre en favorisant la santé, le mieux être de tous ». Il souhaite que cette articulation soit davantage mise en avant.

Isabelle NICOLAS indique que le cadre de la stratégie LEADER du Pays doit être validée lors de ce Conseil d'administration, mais qu'il sera possible dans les prochains jours d'affiner la rédaction des fiches-actions. Elle invite donc les membres du Conseil d'administration à faire remonter rapidement leurs remarques auprès de Christelle BACOR.

Au terme de ces échanges, la Présidente propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver la stratégie LEADER 2014-2020 « Bien vivre au Pays du Trégor-Goëlo » présentée.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO APPROUVE, À L'UNANIMITÉ,
LE CONTENU DE LA RÉPONSE DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO AU VOLET 2 DE L'APPEL À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT RELATIF AU CONTRAT DE PARTENARIAT EUROPE-RÉGION-PAYS 2014-2020,
APPEL À PROJETS LEADER :
LA STRATÉGIE LEADER DU TERRITOIRE, LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
ET LEUR DÉCLINAISON EN FICHES-ACTIONS.**

Sollicitation de l'aide préparatoire LEADER 2014-2020

Pour la préparation de la réponse à l'appel à projets LEADER, le FEADER permet de mobiliser une aide préparatoire. Sur la période du 1er novembre 2014 au 1er avril 2015, le temps consacré par la chef de projet LEADER à la préparation du nouveau programme a été estimé à 2 mois ETP :

<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>			
Description des postes de dépenses	Montant (€)	%	Financeurs	Montant (€)	%	Top Up ou contrepartie FEADER
animation	8 809,00 €	94,12%	Aide Préparatoire FEADER 2014 2020	7 487,20 €	80,00%	
Frais de missions	550,00 €	5,88%	Financement public	1 871,80 €	20,00%	contrepartie
			TOTAL dépenses publiques	9 359,00 €	100,00%	
			Recettes / financement privés	0,00 €	0,00%	
Total cout d'opération	9 359,00 €	100,00%	Total cout d'opération	9 359,00 €	100,00%	

La Présidente propose aux membres du Conseil d'administration de valider le calendrier de réalisation et le plan de financement présentés et d'approuver la sollicitation des aides FEADER au titre de l'aide préparatoire LEADER à hauteur de 7 487,20 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO, À L'UNANIMITÉ,

- **approuve le contenu du projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus,**
- **demande à bénéficier des aides FEADER au titre de l'aide préparatoire Leader,**
- **autorise la Présidente du Pays à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un plan de financement actualisé, le Pays du Trégor-Goëlo s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution du FEADER, sans augmenter le coût total de l'opération.**

3. LEADER 2007-2013

3.1. Projets validés lors des Comités de programmation du 3 juillet, du 16 octobre et du 11 décembre

Maurice OFFRET rappelle le niveau de programmation de l'enveloppe LEADER (1 600 944.82€ de FEADER soit 96.58%) et insiste que le fait qu'il est toujours possible de financer de nouveaux projets s'ils répondent aux enjeux de la stratégie LEADER et s'ils sont terminés avant le 30 juin 2015.

Maurice OFFRET liste les projets validés lors des Comités de programmation du 3 juillet, du 16 octobre et du 11 décembre 2014 :

- « Délocaliser des actions du PAEJ Pass'age en Trégor Rural/année 2 », Association Beauvallon, 9 269.70€ de FEADER
- « Réhabilitation du Site de Castel-Meur : étude d'opportunité et de faisabilité », Communauté de communes du Haut-Trégor, 7 495.99€ de FEADER
- « Rencontre Observatoire Sonore du Territoire », Centre de découverte du son - Association 3-4-5, 9 598.75€ de FEADER
- « Plougras-CONcerts, CUltural activities, Local village heritage and Transnational cooperation (CoCuLT) », Commune de Loguivy-Plougras, 13 338.94€ de FEADER
- « Aménagement des boucles vélo en Centre-Trégor », Communauté de communes du Centre-Trégor, 3 665.64€ de FEADER
- « Atelier numérique pour tous », Les Petits Débrouillards du Grand Ouest, 3 665.64€ FEADER
- « COMEDIA : Développement de nouveaux outils de médiation scientifique autour des algues », Centre d'Etude et de Valorisation des Algues, 5 356.47€ de FEADER
- « ALIGATOR : Développement de nouveaux outils de médiation scientifique autour des algues », Centre d'Etude et de Valorisation des Algues, 28 241.73€ de FEADER
- « Courts Circuits », Pays Touristique du Trégor-Goëlo, 33 062.08€ de FEADER
- « Temps d'oreille disponible », Centre de découverte du son - Association 3-4-5, 7 079.40€ de FEADER
- « Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Kermaria Sulard », SCI Libéralis, 12 222.22€ de FEADER
- « Etude et préparation à la mise en place d'un service de transport à la demande », Communauté de communes du Haut-Trégor, 5 775€ de FEADER
- « Transport à la demande pour les Personnes à Mobilité Réduite », Lannion-Trégor Communauté, 57 200.21€ de FEADER
- « Des Champs à l'Assiette - 2015 », Pays du Trégor-Goëlo, 5 904.27€ de FEADER
- « Mise en œuvre du programme Leader - 2015 et animation », Pays du Trégor-Goëlo, 32 560.31€ de FEADER

4. Contrat Local de Santé

4.1. État d'avancement du Contrat Local de Santé

La Présidente rappelle que des documents préparatoires ont été diffusés concernant ce point en amont de la réunion du Conseil d'administration.

La Présidente propose aux membres du Conseil d'administration de traiter ce point lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration.

5. Gestion du personnel

5.1. Délibération sur la clé de répartition des frais de fonctionnement par programme pour 2015

En 2015, l'effectif du Pays du Trégor-Goëlo est de 9 personnes soit 8,5 ETP répartis entre les différents programmes.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO VALIDE, À L'UNANIMITÉ,
LA CLÉ DE RÉPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT
ENTRE LES PROGRAMMES DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO POUR 2015 :**

	Nb d'ETP/prog.	%
Animation générale et administration du GIP-ADT et du Conseil de développement	2,80	32,94%
Des Champs à l'assiette	0,30	3,53%
Gestion intégrée de la zone côtière	0,50	5,88%
Leader 2007-2013	1,05	12,35%
Leader 2014-2020	0,85	10,00%
Animation territoriale de santé	1	11,76%
Conseil en énergie partagé	1	11,76%
Espace Info Energie	1	11,76%
<i>Total</i>	<i>8,50</i>	<i>100,00%</i>

5.2. Délibération sur les ordres de mission annuels des salariés du GIP

Conformément au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (art. 2 et art. 3) et à l'arrêté du 9 juillet 2008-art 15, des ordres de mission annuels ont été mis en place permettant de couvrir l'ensemble des déplacements professionnels de l'équipe technique (dans le périmètre de la région) et ainsi de simplifier les démarches administratives relatives à ces déplacements.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO AUTORISE, À L'UNANIMITÉ,
LA PRÉSIDENTE DU GIP-ADT DU PAYS DU TRÉGOR-GOËLO À SIGNER UN ORDRE DE MISSION ANNUEL À :**

- Cécile CHABROL, directrice
- Anne-Claire SARCHET, animatrice territoriale
- Évelyne GIRAUDON, secrétaire comptable
- Gaëlle THOUEMENT, chef de projet
- Baptiste PACQUETEAU, conseiller en énergie partagé
- Enora BRETON, conseillère énergie
- Christelle BACOR, chef de projet
- Catherine ANCEAUME, assistante
- Élodie EVEILLARD, chargée de mission

pour les motifs de déplacement suivants :

- tous les déplacements liés à l'activité du Pays du Trégor-Goëlo,
- tous les déplacements sur la résidence administrative (Lannion), à l'intérieur et hors du département des Côtes d'Armor et dans la limite de la région Bretagne,

pour une période de 12 mois à compter du 1er janvier 2015,

concernant les moyens de transport suivants : la voiture de service, le véhicule personnel, le train.

6. Questions diverses

6.1. Appel à projets régional « Création de plates-formes locales de rénovation de l'habitat » (phase pré-opérationnelle)

En 2014, le Région Bretagne et l'ADEME ont lancé un appel à projets relatif à la création de plates-formes locales de rénovation de l'habitat pour mieux accompagner les habitants dans leur projet de rénovation afin de passer à une réelle massification des travaux de rénovation conformément aux objectifs du Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH).

Une candidature du Pays du Trégor-Goëlo pour la phase pré-opérationnelle (phase d'étude) pourrait être déposée pour le 15 janvier. Le Comité de pilotage « Energie » du 21 novembre s'est prononcé en faveur de cette candidature afin que le territoire s'engage sans trop tarder dans cette démarche, qui impactera directement le fonctionnement de l'Espace Info->Energie (EIE) dans les années à venir.

Les membres de l'assemblée approuve cette proposition.

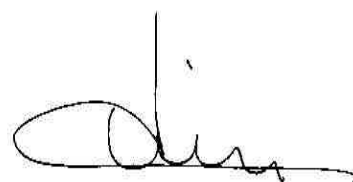
6.2. Projet de Charte de partenariat tripartite Conseil de développement – Pays du Trégor-Goëlo – Lannion-Trégor Communauté

La Présidente rappelle que des documents préparatoires ont été diffusés concernant ce point en amont de la réunion du Conseil d'administration.

La Présidente propose aux membres du Conseil d'administration de traiter ce point lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration, sachant que cette question a d'ores et déjà été examinée par le bureau du GIP.

Isabelle NICOLAS remercie toutes les personnes présentes et lève la séance à 19h30.

Compte-rendu établi le 21/01/15



Isabelle NICOLAS
Présidente du Pays du Trégor-Goëlo